



1 An de Garantie Limitée

Lorsqu'il est utilisé et entretenu conformément aux Instructions d'Utilisation et d'Entretien, Epic, une marque déposée de Stirling Marathon Limited, accepte de réparer ou de remplacer ce produit pendant 1 ans à compter de la date d'achat originale et / ou accepte de payer pour les pièces et le service / travail nécessaires pour corriger les vices de matériaux ou de fabrication. Tout service doit être approuvé et fourni par un fournisseur de service autorisé par Stirling Marathon. VOTRE RECOURS EXCLUSIF SOUS CETTE GARANTIE LIMITÉE EST LA RÉPARATION DU PRODUIT OU SON REMPLACEMENT À LA SEULE DISCRÉTION DE STIRLING MARATHON LIMITÉE, PRÉVUE AUX PRÉSENTES. Cette garantie limitée est valable uniquement au Canada et aux États-Unis Continentaux avec preuve d'achat original et enregistrement de la garantie confirmée.

CONDITIONS DE GARANTIE PAR PRODUIT

	Capacité/Type	Type de Garantie
Réfrigérateurs, Congélateurs & Caves à Vin	Moins de 6 cu.ft.	Retour Atelier
Réfrigérateurs & Congélateurs	Plus de 6 cu.ft.	A Domicile
Cuisinières Electriques & Gaz	Toutes tailles	A Domicile

Comment Obtenir un Service

Retour Atelier: L'acheteur initial doit livrer ou expédier le produit défectueux à un centre de service Stirling Marathon, et présenter la preuve d'achat d'origine ou la Confirmation d'Enregistrement de Garantie.

A Domicile : Contactez un centre de service autorisé, et présentez une facture originale ou Carte d'Enregistrement de Garantie. Si vous vous trouvez dans un endroit isolé, ou si le Centre de Service Autorisé le plus proche se situe à plus de 100 km (60 miles), vous devrez livrer l'appareil au Centre de Service le plus proche à vos frais.

Stirling Marathon ne sera en aucun cas tenu responsable pour tout endommagement ou endommagement à de la nourriture ou autre contenu de cet appareil, que ces dommages soient dus à un défaut de l'appareil, à son utilisation, correcte ou non.

Éléments Exclus de la Garantie

- Les dommages dus à des dommages d'expédition ou à une mauvaise installation.
- Les dommages dus à une mauvaise utilisation ou de l'abus.
- Les pertes de contenu en raison de l'échec de l'unité
- Un usage Commercial ou Locatif limité à 90 jours Pièces & Main d'Œuvre
- Les pièces en plastique, tels que les bacs de portes, panneaux, étagères de porte, porte, ampoules, etc.
- Perforations du système d'évaporation dues à un mauvais dégivrage de l'appareil.
- Service ou réparations par des techniciens non autorisés
- Les appels de service qui ne concernent pas les défauts de matériaux et de fabrication tels que des instructions sur l'utilisation correcte du produit, l'inversion de la porte ou une mauvaise installation.
- Le remplacement ou la remise à zéro des fusibles ou des disjoncteurs.
- Les frais de livraison encourus à la suite d'une unité qui ne fonctionne plus
- Les frais de déplacement et de transport pour le service du produit si votre appareil est situé dans une région éloignée où le service par un technicien de service autorisé n'est pas disponible.
- La dépose et la réinstallation de votre appareil si elle est installée dans un endroit inaccessible ou n'est pas installé conformément aux instructions d'installation.
- La responsabilité sous cette garantie est limitée à la réparation, le remplacement ou le remboursement. Si une unité de remplacement n'est pas disponible ou si l'appareil ne peut pas être réparé, la responsabilité est limitée au prix d'achat réel payé par le consommateur.
- Cette garantie est applicable uniquement à l'acheteur original et ne couvre pas le(s) propriétaire(s) ultérieur(s) et est non-transférable.
- Aucune garantie ou assurance y figurant ou autrement stipulée n'est applicable lorsque le dommage ou la réparation est causée par un des éléments suivants
- Accident, modification, abus ou mauvaise utilisation de l'appareil tel que la circulation d'air insuffisante dans la chambre ou dans des conditions de fonctionnement anormales (température extrêmement élevée ou pièce à basse température).
- Utilisation à des fins commerciales ou industrielles (c'est à dire, si l'appareil n'est pas installé dans une résidence d'habitation domestique).
- Incendie, dégâts des eaux, vol, guerre, émeute, hostilité, les actes de Dieu tels que les ouragans, les inondations, etc.
- Les appels de service conduisant à la formation éducative des clients.
- Installation incorrecte (c'est à dire une addition de toute construction ou appareil additionnel(le) ou l'utilisation d'un appareil à l'extérieur qui n'est pas approuvé pour l'extérieur).

Pour le Service ou une Assistance, veuillez nous contacter à : warranty@stirlingmarathon.com ou nous rendre visite sur www.stirlingmarathon.com